



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac Pro CPA - E2 - Expertise technique - Session 2023

Correction de l'épreuve E.2 - Technologie

Baccalauréat Professionnel Réparation des Carrosseries

Session 2023 - Durée : 3 heures - Coefficient : 3

PARTIE 1 : PROCÈS-VERBAL D'EXPERTISE

Cette partie a pour objectif de comprendre et d'analyser un rapport d'expertise relatif à un véhicule accidenté, suivie de la détermination des modalités de réparabilité et des coûts associés.

Question 1.1 : Informations sur le véhicule

Rappel de la question : Quelles sont les informations clés concernant le véhicule mentionnées dans le rapport ?

Démarche :

- Lire attentivement le rapport d'expertise pour identifier les informations : Marque, modèle, numéro de série, etc.

Réponse :

Marque : PEUGEOT, Modèle : M10PGTVPO713789, Numéro de série : VF3MCYHZRJS382725, Couleur : BLANC, Immatriculation : FA-717-RT, Kilométrage : 26154 km.

Question 1.2 : Analyse des coûts

Rappel de la question : Calculez le coût total HT, la TVA et le coût total TTC des travaux.

Démarche :

- Total HT : 8 109,71 € (donné dans le rapport)
- TVA : 1 621,94 € (donné dans le rapport)
- Total TTC = Total HT + TVA = 8 109,71 + 1 621,94 = 9 731,65 €

Réponse :

Coût Total HT : 8 109,71 €, TVA : 1 621,94 €, Coût Total TTC : 9 731,65 €.

Question 1.3 : Évaluation des dommages

Rappel de la question : Identifiez les types de dégâts constatés sur le véhicule.

Démarche :

- Lire les sections concernant les dommages constatés.

Réponse :

Les dommages constatés incluent une déformation importante de la carrosserie (section CA3), de la direction (section DI3) et des éléments de sécurité passive (section SP4).

PARTIE 2 : RÉGLEMENTATION PROCÉDURE V.G.E

Cette partie concerne la procédure des véhicules gravement endommagés et les critères de sécurité associés.

Question 2.1 : Définition de la procédure V.G.E.

Rappel de la question : Qu'est-ce que la procédure V.G.E ?

Démarche :

- Résumer les informations fournies dans la partie réglementaire sur ce sujet.

Réponse :

La procédure V.G.E. vise à retirer temporairement de la circulation les véhicules accidentés présentant un danger pour la sécurité routière.

Question 2.2 : Critères de contrôle

Rappel de la question : Quels sont les critères qui rendent un véhicule dangereux ?

Démarche :

- Identifier les critères de déformation importants mentionnés dans le texte.

Réponse :

Un véhicule est considéré dangereux si une déformation significative est constatée au niveau de la direction, de la carrosserie, des liaisons au sol, ou des éléments de sécurité.

| PARTIE 3 : DOCUMENTATION Tôles H.L.E. / T.H.L.E. / U.H.L.E.

Cette partie aborde la réparation des aciers spéciaux utilisés dans les véhicules modernes.

Question 3.1 : Caractéristiques des aciers

Rappel de la question : Quelles sont les caractéristiques des aciers utilisés dans la réparation carrosserie ?

Démarche :

- Analyser les documents concernant les propriétés des aciers H.L.E., T.H.L.E. et U.H.L.E.

Réponse :

Les aciers spéciaux sont fabriqués avec des éléments comme le carbone et le silicium pour améliorer leur résistance et réduire le poids, ce qui contribue à la performance des véhicules.

Question 3.2 : Méthodes d'intervention

Rappel de la question : Quelles méthodes doivent être respectées lors de l'intervention sur les aciers ?

Démarche :

- Identifier les méthodes de redressage et d'assemblage à respecter.

Réponse :

Pour les H.L.E., le redressage à chaud est interdit. Pour les T.H.L.E. et U.H.L.E., le remplacement intégral est recommandé lorsqu'elles sont endommagées. Les méthodes d'assemblage doivent suivre les recommandations du constructeur.

| PARTIE 4 : EXTRAIT REVUE TECHNIQUE 3008 : LONGERON EXTÉRIEUR

Partie se concentrant sur les recommandations techniques spécifiques aux longerons extérieurs.

Question 4.1 : Consignes de sécurité

Rappel de la question : Quelles sont les consignes de sécurité lors de l'intervention sur le longeron extérieur ?

Démarche :

- Lire les instructions concernant la sécurité et la propreté.

Réponse :

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité, notamment vis-à-vis des éléments pyrotechniques et de maintenir la propreté de la zone d'intervention.

Question 4.2 : Opérations à réaliser

Rappel de la question : Quelles opérations sont nécessaires pour l'assemblage d'une nouvelle pièce ?

Démarche :

- Analyser les étapes opérationnelles proposées.

Réponse :

Les opérations incluent la dépose des pièces endommagées, le nettoyage des bords d'accostage, la préparation des bords d'accostage avec un apprêt soudable, et le soudage selon les instructions.

| Conseils et Méthodologie

- Gérez votre temps efficacement en répartissant votre attention sur chaque partie du sujet pour éviter de manquer des détails importants.
- Relisez systématiquement chaque réponse pour corriger d'éventuelles erreurs avant de passer à la question suivante.
- Utilisez des mots-clés pertinents pour rédiger vos réponses afin d'assurer la possibilité de marquer des points pour chaque aspect attendu par le correcteur.
- Faites attention aux unités et aux chiffres, vérifiez les calculs, surtout la conversion entre HT et TTC ainsi que les impacts de la TVA.
- En matière de sécurité, n'hésitez pas à rappeler les éléments clés à chaque fois que cela est pertinent dans vos réponses.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.